

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 20/12/2024 - 55524 - 2023 B 03941 - 423 250 257 - DTZ INVESTORS FRANCE

DTZ INVESTORS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de EUR 122,944

Siège social : 185-189 Av. Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France

423 250 257 R.C.S. Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EXPRIMEES DANS UN ACTE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024,

La soussignée :

DTZ INVESTORS (HOLDINGS) LIMITED, société de droit Anglais, dont le siège social est situé 125 Old Broad Street, London EC2N 1AR, Angleterre, enregistré sous le numéro 09173976 représentée par Messieurs Christopher Cooper, Miles Herz et Simon Down,

agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** »), propriétaire de la totalité des actions de la Société ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- la lettre de démission de Monsieur Jean-Maurice Blondel de ses mandats de directeur général ;
- la lettre de démission de DTZ Investors (Holdings) Limited, elle-même représentée par Christopher Cooper de sa mandats de président ;

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Démission de Monsieur Jean-Maurice Blondel de son mandat de directeur général ;
- Démission de DTZ Investors (Holdings) Limited, elle-même représentée par Christopher Cooper de son mandat de président ;
- Nomination d'un nouveau président ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ; et
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique prend acte de la démission de Jean-Maurice Blondel de sa fonction de directeur général de la Société avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION :

Après avoir déclaré renoncer purement et simplement à la forme et au délai du préavis prévus à l'article

13 paragraphe 2 des statuts pour la notification par le président de sa décision de démissionner de ses fonctions, l'Associé Unique prend acte de la démission de DTZ Investors (Holdings) Limited, elle-même représentée par Christopher Cooper de sa fonction de président de la Société avec effet à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la première décision des présentes, décide de nommer en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat et sans limitation de durée :

Monsieur Jean-Maurice Blondel

demeurant 7 Rue Molière 75001 Paris 1er Arrondissement

Monsieur Jean-Maurice Blondel, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions de président de la Société et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Associé Unique décide que le président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le président devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Monsieur Jean-Maurice Blondel étant titulaire d'un contrat de travail en date du 27 mai 2014, celui-ci se trouvera suspendu pendant la durée de son mandat en qualité de président de la société.

La rémunération de Monsieur Jean-Maurice Blondel sera fixée périodiquement par l'Associé Unique.

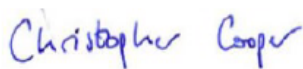
QUATRIEME DECISION :

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

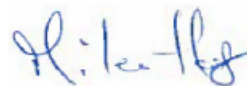
Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé et pour être signé par l'Associé Unique.

DTZ INVESTORS (HOLDINGS) LIMITED,

représentée par :



Christopher Cooper



Miles Herz



Simon Down